



Neuchâtel, 25 janvier 2010

Emploi dans le canton de Neuchâtel : le DEC fait fausse route !

DOSSIER DE PRESSE

Une réorganisation contre-opérante et illégale.....	2
Grand Conseil neuchâtelois – Programme d’action en faveur de l’emploi et des demandeurs d’emploi	4
Révision de l’assurance chômage : état de la situation.....	6
Grand Conseil neuchâtelois - Ajournement des décisions liées à la réforme de la LACI.....	8

Avec la participation de :

Eric Flury, Président du PSN
Jacques-André Maire, Conseiller national
Christian Mermet, Président du groupe socialiste au Grand Conseil
Silvia Locatelli, Députée
François Cuche, Député
Laura Perret, Présidente Femmes socialistes neuchâteloises



Une réorganisation contre-opérante et illégale

Effets de crise : entre suppression d'emplois et affaiblissement des conditions de travail

Aujourd'hui notre canton doit faire face à une crise majeure, une situation critique qui se ressent non seulement en terme de pertes d'emplois, mais également dans la qualité des conditions de travail de manière générale. Ces périodes de tension du marché du travail sont ainsi particulièrement propices à la mise sous pression accrue des travailleurs, qui, par crainte de perdre leur emploi, ou l'ayant déjà perdu, se retrouvent dans une situation de vulnérabilité qui peuvent les pousser à accepter des conditions de travail précaires, voir du travail au noir.

Il s'agit là d'un aspect qu'il ne faut pas laisser de côté, et qu'il est nécessaire de combiner à une stratégie globale. Une stratégie qui s'inscrit dans le contexte de la relance de l'économie, et qui devrait être menée de front par le bien nommé service de l'emploi.

Réorganisation du Service de l'emploi : que se cache-t-il donc derrière ce retrait de compétences ?

De manière surprenante et incompréhensible, le Conseil d'Etat à majorité de droite semble plus occupé à réorganiser le Service de l'emploi qu'à élaborer des stratégies et faire jouer les sinergies entre les différents offices qui le composent. Une réorganisation que nous pourrions admettre si elle visait à renforcer ledit service au moment même où son action nécessite des forces vives.

Or, on constate que cette réorganisation ressemble plutôt à un démantèlement du service qu'à un renforcement de la stratégie de l'emploi.

Lors de la session de décembre, le groupe socialiste s'inquiétait déjà des détails de cette réorganisation, du départ subit de la direction opérationnelle du service, et des buts poursuivis par le retrait des compétences de surveillance du marché du travail. Alors qu nous attendons toujours une réponse officielle à nos interrogations, nous apprenons, le 23 décembre, que l'office de surveillance du travail, qui venait d'être réorganisé quelques mois auparavant, deviendrait un service totalement indépendant du Service de l'emploi.

Sans justification complémentaire autre, cette réorganisation est à notre sens inadmissible. Inadmissible d'abord en regard de la situation économique actuelle et des personnes touchées par la crise, dont plus de 8000 demandeurs d'emploi, qui attendent du Conseil d'Etat des actions concrètes permettant de soutenir l'emploi.

La surveillance du marché du travail est un outil au même titre que l'observation du marché du travail et les mesures du marché du travail. Un outil qui contribue à favoriser un marché de l'emploi équilibré, des conditions de travail de qualité et combattre le chômage. C'est pourquoi il existe un service de l'emploi, qui réunissait, jusqu'il y a quelques mois, tous les outils pour atteindre ce but et qui bénéficiait d'une vision globale de la situation lui permettant de mettre en place des actions concrètes pour faire face au chômage et à la recrudescence de mauvaises conditions de travail.



Retirer la surveillance du marché du travail à ce service c'est le priver d'un pan de cette action. Faire de cette surveillance un service, c'est également transformer un simple outil, tout important soit-il, en but. Et quel but ? Celui de traquer les clandestins ? Celui de traquer les abus comme le Conseiller d'Etat en charge de l'économie l'a révélé aux médias ?

Le Conseil d'Etat se trompe de cible et de moyens, pire, il stigmatise, au surplus, les victimes de cette crise et du travail au noir et semble laisser de côté la responsabilité de l'employeur, ce qui est inacceptable.

Une réorganisation illégale

Cette réorganisation est loin d'être anodine. L'intégration de la surveillance du travail dans le concept global de l'action pour l'emploi a été clairement voulue par le législateur. En 2004, ce dernier l'a même consigné dans la loi sur l'emploi et l'assurance chômage qui prévoit clairement que les tâches de surveillance font partie des compétences qu'a le Service de l'emploi à sa disposition pour la lutte en faveur d'un marché du travail de qualité dans notre canton.

En soustrayant la partie de surveillance à ce service sans passer devant le Grand Conseil, le Conseil d'Etat à majorité de droite s'est donc lancé dans une réforme insensée et illégale.

Cette violation nous surprend particulièrement dans un département menée par un Conseiller d'Etat qui s'est toujours dit très à cheval sur la législation et qui annonce haut et fort qu'il souhaite lutter contre les abus...

Il paraît évident que cette situation n'est pas conforme, et qu'elle doit être corrigée au moins tant que le Grand Conseil ne se sera pas saisi de la question.

Une véritable action pour l'emploi

Entre réorganisations légalement non conformes, et défaitisme, le Conseil d'Etat ferait mieux de mettre en place un véritable plan de promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage. Les actions entamées aujourd'hui permettront de stabiliser la situation de demain, or plus nous prendrons du retard et plus la situation risque de s'enliser. Cette réforme ne créera ni ne sauvera pas un seul emploi, ni aujourd'hui, ni demain. Nous rappelons donc le Conseil d'Etat à son devoir et à ses priorités.

Silvia Locatelli
Députée



GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS – QUESTION OU PROPOSITION

Date : Le 22.1.2010

Type de proposition: Interpellation

Auteur-e-s: Groupe socialiste

Titre: Programme d'action en faveur de l'emploi et des demandeurs d'emploi

Texte:

Le canton de Neuchâtel est confronté à une crise majeure, le marché de l'emploi se dégradera encore ces prochains mois. Les personnes au chômage et leurs familles doivent savoir que nous sommes tous solidaires du sort qui les frappe et nous lançons aujourd'hui un appel pour que soient prises les mesures nécessaires pour passer ce cap difficile. Nous pouvons cependant avoir confiance en l'avenir car notre tissu économique, les structures industrielles, bien que dépendantes de la conjoncture internationale, sont fondamentalement saines et largement reconnues, sur le plan européen et mondial.

Aujourd'hui, il s'agit d'abord d'agir ensemble pour rassurer ceux que la crise a privés d'emploi, en leur apportant un soutien direct et immédiat et en préparant les mesures qui seront nécessaires ces prochains mois pour surmonter ce passage difficile.

Nous ne pouvons pas admettre le constat d'impuissance du responsable de l'économie devant la presse le 8 janvier. Nombre de mesures peuvent et doivent être prises. Celles que le groupe socialiste avait proposées dans sa recommandation du 23 juin dernier restent plus que jamais d'actualité, or manifestement rien ou presque n'a encore été fait.

Nous attendons aujourd'hui du Conseil d'Etat qu'il établisse sans délai, en collaboration étroite avec les partenaires sociaux et avec les différents milieux du canton, un programme d'action à court et à moyen terme en vue de soutenir l'emploi et d'apporter l'aide nécessaire aux chômeurs et à leur famille.

Ce programme doit notamment porter sur les points suivants :

Soutien aux entreprises et à l'emploi

- Une analyse de la situation dans les principaux secteurs de notre économie permettrait de déterminer les moyens de leur apporter un soutien de façon à maintenir l'emploi.
- Outre l'assouplissement et la prolongation du chômage partiel, qu'il faut exiger de Berne, des programmes de relance devraient être mis en œuvre de façon ciblée, notamment dans le domaine du logement, des économies d'énergie, des infrastructures et des transports.



- Il convient de prévoir des moyens financiers suffisants et des cautionnements en faveur des entreprises en difficulté financière, notamment à la suite de défauts de paiement ou de faillite de leurs débiteurs (effet boule de neige).
- Le Conseil d'Etat donnera mandat à la promotion économique d'investir en priorité dans la recherche de nouvelles entreprises véritablement créatrices d'emplois et de poursuivre la diversification du tissu économique et de l'emploi du canton.

Soutien aux personnes au chômage

- Il faut renforcer les services de l'emploi pour améliorer l'accueil, soutenir la recherche d'emploi et l'accès à des programmes alternatifs et de formation.
- Des programmes de formation et de recyclage devraient être organisés en collaboration avec les entreprises concernées et les écoles professionnelles.
- Des programmes d'emplois temporaires pourraient être mis sur pied, notamment dans le domaine social et dans la protection de la nature et des paysages.
- Une approche coordonnée des services de l'emploi et des services sociaux est nécessaire pour organiser une aide personnalisée aux personnes en fin de droit.

Soutien à la jeunesse

- Offrir à tous les jeunes en fin de scolarité obligatoire le moyen de poursuivre leur formation, en emploi ou en école.
- Offrir, à tous ceux et celles qui cherchent un emploi sans en trouver, la possibilité de poursuivre leur formation, de se perfectionner dans leur métier ou de se recycler.
- Développer et offrir, en collaboration avec les milieux de l'économie, des possibilités de stage ou d'emploi subventionné, notamment dans le domaine social et les services publics.

Financement

- Sans remettre en cause la nécessité d'un équilibre structurel à long terme des comptes de l'Etat, la lutte contre la crise économique et ses effets a aujourd'hui la priorité. Les montants nécessaires au financement du programme d'action pour l'emploi doivent être dégagés.
- Compte tenu des besoins et des montants en jeu, si les effets de la crise l'exigent, le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil une demande de dérogation au frein aux dépenses.



Révision de l'assurance chômage : état de la situation

Lors de la session de décembre dernier, le Conseil national a âprement débattu de la révision de l'assurance chômage (LACI) qui devrait entrer en vigueur au début 2011.

Une large majorité (de 2 contre 1 environ) composée de tous les représentants de l'UDC, du PLR et d'une très grande partie du PDC a imposé des coupes drastiques dans les prestations de la LACI.

Ainsi :

- Les personnes libérées de l'obligation de cotiser, comme les jeunes sortant de formation ou les femmes cherchant un travail après une maternité, n'auront plus droit qu'à 90 indemnités journalières au lieu de 260 aujourd'hui et ceci seulement après un délai d'attente de 260 jours !
- Après 12 mois de cotisation, on n'aura plus droit qu'à 260 indemnités journalières au lieu de 400 aujourd'hui. Seules les personnes ayant cotisé durant 18 mois auront droit à 400 indemnités et les chômeurs âgés de plus de 55 ans pourront en toucher 520 s'ils ont cotisé durant 24 mois... au lieu de 18 mois actuellement.
- Les chômeurs âgés de moins de 25 ans n'auront droit qu'à 130 indemnités journalières et ceux de moins de 30 ans sans obligations familiales n'auront droit qu'à 260 indemnités au lieu 400 aujourd'hui.
- Les chômeurs de longue durée verront le montant de leurs indemnités baisser de 5% après 260 jours d'indemnisation puis encore de 5% supplémentaires après 330 jours !
- Les régions fortement touchées par le chômage ne pourront plus, comme jusqu'ici, augmenter le nombre d'indemnités journalières à 520 jours moyennant une prise en charge de 20% des coûts par les cantons concernés.
- L'augmentation automatique du taux de cotisations en cas de trop forte hausse de la dette du fonds de la LACI sera supprimée.
- Seule une très faible hausse temporaire des cotisations (de 2 à 2,2%) a été acceptée.

Toutes ces mesures qui péjorent de façon très grave les prestations de la LACI sont dictées par la situation financière très préoccupante de l'assurance chômage dont la dette atteint environ 6 milliards aujourd'hui... soit un montant identique à celui du prêt accordé l'année passée par la Confédération à UBS sans même qu'il y ait eu un débat au Parlement !!

Certes la situation financière de la LACI doit être assainie car sans changement sa dette risque de dépasser bientôt les 10 milliards vu la crise qui persiste. Mais il faut se souvenir que si cette situation s'est à ce point détériorée, c'est avant tout parce qu'au début des années 2000, la majorité (de droite) du Parlement, sur proposition du Conseil fédéral, a décidé de baisser de 1% le taux de cotisations. Cette décision totalement erronée a fait que l'équilibre financier de la LACI n'a jamais pu être rétabli... même durant la période de haute conjoncture vécue avant 2008.

Le Conseil des Etats devra se prononcer au début mars sur les propositions catastrophiques du Conseil national dont la majorité a décidé de durcir encore les mesures préconisées par le Conseil fédéral. Une décision définitive devrait être prise par les chambres fédérales durant la même session de mars pour entrer en vigueur dans un peu moins d'une année.



Parti socialiste
neuchâtelois

De telles mesures et un tel calendrier font complètement fi de la situation extrêmement grave et préoccupante de notre canton et notamment des jeunes.

En effet, l'augmentation du chômage a touché beaucoup plus fortement que d'autres certaines régions (abritant principalement des industries exportatrices) et surtout certaines catégories de personnes. C'est tout particulièrement le cas des jeunes ! Selon les statistiques du SECO, le chômage a augmenté de plus de 75% chez les jeunes de 20 à 24 ans entre octobre 2008 et octobre 2009...

En raison de la crise économique, de nombreux jeunes se retrouvent sans emploi au terme de leur formation, si on les prive trop tôt d'indemnités de chômage, beaucoup d'entre eux (qui ne vivent plus chez leurs parents) n'auront pas d'autre choix que d'avoir recours à l'aide sociale... avec toutes les conséquences humaines, sociales et financières qui vont avec ce statut !

Dans plusieurs cantons, on a pris conscience que l'augmentation du nombre de jeunes bénéficiaires de l'aide sociale est une véritable « bombe à retardement » pour l'avenir de notre société. Alors que les autorités de ces cantons, aidées par la Confédération et en collaboration avec certains employeurs, font de très gros et coûteux efforts pour faire sortir des jeunes de l'aide sociale, l'allongement du délai d'attente et la diminution du nombre d'indemnités journalières de chômage va, au contraire, précipiter un grand nombre de nouveaux jeunes sans emploi dans ce véritable cercle vicieux ! Nous devons tout faire pour éviter cela en conservant le plus longtemps possible les prestations actuelles de l'assurance chômage et en assainissant progressivement sa situation financière par une hausse du taux de cotisations visant à retrouver le niveau antérieur à la baisse irréflectée décidée au début des années 2000.

Sans un ajournement de la révision de la LACI en raison de la crise qui perdure dans certaines régions, la seule solution sera de combattre cette révision aux conséquences catastrophique pour un canton tel que le nôtre, par la voie d'un référendum.

Jacques-André Maire
Conseiller national



Parti socialiste
neuchâtelois

GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS – QUESTION OU PROPOSITION

Date: 22.1.2010

Type de proposition : Résolution à l'adresse des Chambres fédérales

Auteur-e-s: Groupe socialiste

Titre : Ajournement des décisions liées à la réforme de la LACI

Texte:

Le canton de Neuchâtel traverse une crise économique majeure, qui touche l'emploi de plein fouet et met une partie importante de ses citoyennes et de ses citoyens dans de grandes difficultés.

Pendant cette période difficile, le rôle des instances politiques est d'être particulièrement à l'écoute et attentives aux difficultés que traverse une frange de plus en plus importante de la population.

Depuis Neuchâtel, nous assistons aux débats des chambres fédérales en nous demandant si, du côté du parlement fédéral, l'on se rend bien compte de l'ampleur de la crise ainsi que de ses effets dans le canton de Neuchâtel, et particulièrement dans les Montagnes.

Dans ce contexte difficile, le Grand Conseil neuchâtelois, particulièrement inquiet des effets que déploierait la Loi sur l'assurance-chômage (LACI) telle qu'elle serait appliquée après la réforme, demande au Conseil des Etats ainsi qu'au Conseil national d'ajourner les décisions touchant la réforme de la LACI.

Nous remercions Mesdames et Messieurs les parlementaires fédéraux pour l'attention qu'ils ne manqueront pas de porter à la requête des autorités législatives neuchâteloises.